

## SEANCE DU 7 JANVIER 2020

---

L'an deux mil vingt, le sept du mois de janvier, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal, dûment convoqué au lieu ordinaire de ses séances, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mr Claude LASSERRE, Maire.

**Présents** : Mesdames Anne Marie DESTIZONS, Isabelle PANDELES, Claire COURBAIGTS, Maryse DUPRAT, Emilie GARDESSE, Véronique GUILHORRE, Joëlle LAGOUARDETTE, Hélène TORTIGUE, et Messieurs Christian LASSERRE, Alain GARBAY, Ludovic NOUGARO, Jérôme ROBILLARD, Jean-Claude HAYET, Jean-Jacques BARGELÈS et Guy SAINT-JEAN.

Etait excusé : Pascal CASSIAU

Le compte rendu de la réunion du 3 décembre est approuvé à l'unanimité.

### ➤ **TRAVAUX DE BATIMENTS**

Salle André Garbay :

La commission bâtiments s'est réunie afin de déterminer le programme de travaux à valider en Conseil Municipal. Elle a également fait le choix des variantes et options.

Parmi celles-ci : remplacement de l'éclairage salle de basket, flocage ignifugé de la charpente métallique du bloc dojo-restaurant scolaire, habillage des bandeaux bois extérieurs par de l'aluminium laqué de couleur à définir.

Jérôme ROBILLARD explique qu'une première phase de travaux pourrait être réalisée à l'automne prochain. Celle-ci représente un investissement de 134 562,61€ HT, options comprises.

Quant à la phase 2, la plus importante, il faudra à priori attendre l'été 2021. Même si l'option de traitement de la toiture n'a pas été retenue, il est nécessaire de déterminer la présence ou pas d'amiante dans les matériaux présents. Cette phase intégrera également les travaux liés à l'agenda d'accessibilité concernant ce bâtiment. Cette seconde phase est estimée à 343 005,06 € HT.

Jean-Claude HAYET fait remarquer que bien que les finances de la Commune soient saines, cela représentera tout de même une charge importante pour les prochaines années. D'autant que le budget de la Commune sera peut-être sollicité pour équilibrer les budgets des lotissements jusqu'à la vente totale des lots.

M. Le Maire dit ne pas être inquiet quant à la capacité de la Commune à supporter ces investissements par ailleurs étalés sur 2 exercices.

La consultation des entreprises, pour ces travaux, pourrait se dérouler avant l'été 2020.

Un avenant de maîtrise d'œuvre est nécessaire. Après que Jérôme ROBILLARD ait quitté la salle, M. Le Maire explique qu'un premier contrat avait été conclu avec PARTEC'ETUD sur la base d'un montant de dépenses de 130 000€. La visite de la commission de sécurité au mois d'avril 2019 a mis le doigt sur l'obsolescence totale de tout l'équipement et de l'éclairage de sécurité.

Les élus se sont aussi interrogés sur l'opportunité de revoir l'ensemble de la structure extérieure et d'apporter toutes garanties possibles au niveau des économies d'énergie, en remplaçant les matériaux existants par d'autres permettant d'atteindre cet objectif.

Ainsi, l'enveloppe globale de travaux est passée de 130 000€ à 477 567,67€.

Et le contrat de maîtrise d'œuvre de 16 057€ à 32 751,99€, soit un avenant de 16 694,99€.

Le Conseil Municipal accepte cet avenant à l'unanimité des présents.  
Retour de Jérôme ROBILLARD.

Les élus actent également le dépôt de demande de DETR à hauteur de 20% pour le local rangement et de 40% pour tous les autres travaux.

### Salles de la Mairie :

Le bureau d'étude BETEL a été missionné pour déterminer la puissance des appareils à installer dans chaque pièce, destinés au chauffage et climatisation. Le but est de s'affranchir de la chaudière fioul existante et de tendre progressivement vers des sources d'énergies plus vertes.

La toiture de la salle des fêtes sera révisée en avril par l'entreprise DUFAU.

L'entreprise DEHEZ, quant à elle, interviendra sur la toiture de l'école en février. Elle se chargera aussi de réparer les bandeaux zinc enlevés par la tempête à l'église et à la conciergerie du cimetière.

### ➤ SONORISATION DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. l'Abbé CAZAUX d'ajouter un micro supplémentaire à l'équipement qui vient d'être installé. La demande porte sur la prise en charge par la commune de l'acquisition et de la répercussion ensuite vers le relais paroissial du prix HT, soit 503,14€. Accord des élus.

### ➤ SUBVENTION CLUB DE PÉTANQUE

Lors de la réunion du 3 décembre 2019, les élus ont acté une subvention exceptionnelle de 1000€ au club de pétanque, organisateur d'un événementiel, réunissant à Pomarez plusieurs grosses pointures de niveau national et même international de la pétanque. Les élus autorisent le versement de cette subvention avant le vote du budget 2020.

### ➤ GRANGE DU BARON

M. Guy BAUTIAA, par courrier du 21 décembre 2019 fait savoir qu'il souhaite céder à la collectivité la grange du Baron, dont il est propriétaire à côté des arènes, et qu'il met, depuis quelques années à disposition de l'APAT. Il rappelle que la Commune avait proposé de la lui racheter en 2006, mais qu'il n'était pas alors disposé à vendre. Sa demande porte aujourd'hui sur la somme de 25 000€. L'assemblée donne son accord.

### ➤ CONVENTION AVEC LE SDIS

Comme chaque année, il s'agit de conventionner avec le SDIS pour la mise à disposition d'un agent communal. Ainsi, Philippe LAGUILHON-MAGENDIE est appelé périodiquement à quitter son poste pour assurer sa mission de pompier volontaire à la caserne de Pomarez. En contrepartie, le SDIS applique une décote de 2 630,73€ sur le contingent que la Commune doit verser annuellement (25 531,85 pour 2020, décote comprise).

### ➤ POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Patricia LABASTE faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain, il convient de prévoir son remplacement. M. Le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique en qualité de cuisinier(ère) à la cantine scolaire d'une durée de 24H00 hebdomadaire. Accord de l'assemblée.

➤ **FORET DE GERT**

Une proposition de l'ONF porte sur l'exploitation des parcelles 1, 2, 3 et 4 de la forêt sectionale de Gert. Il s'agit d'une coupe d'amélioration représentant environ 300m<sup>3</sup> de bois (billes et houppier). L'assemblée donne son accord pour une vente sur pied et par appel d'offres. Le produit de la vente sera versé sur le budget annexe de la Forêt de Gert.

➤ **PLUi**

M. Le Maire fait part de la récente rencontre des Maires de la Communauté de Communes avec le nouveau prestataire chargé de l'élaboration du PLUi, il en ressort la confirmation d'un délai supplémentaire de 18 mois pour la mise en œuvre de ce document d'urbanisme. Ainsi, le PLUi ne serait pas opposable avant le 31 mars 2021 au plus tôt. Jean-Claude HAYET dit avec raison que cela ne pose pas de problème particulier pour notre Commune.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

M. Le Maire fait part de la signature de l'acte d'acquisition du bâtiment de la Poste au 30 décembre 2019.

Mme. Evelyne RUSALEN fait part par courrier du désagrément causé par l'intrusion d'eau de pluie venant du domaine communal. M. Le Maire et Ludovic NOUGARO rencontreront Mme RUSALEN pour plus de précisions.

Enquête maisons FRANCE SERVICES : la Communauté de Communes a missionné le centre de gestion des Landes pour l'élaboration d'un questionnaire relatif aux besoins en service ou infrastructures sur nos Communes. Un panel de personnes représentatives de notre population et des personnes ressources a été établi et le questionnaire distribué.

L'objectif étant de déterminer le besoin et la nature du besoin sur notre territoire. Ceci pouvant justifier l'implantation de maisons FRANCE SERVICES, concept initié et aidé par l'Etat.

Ludovic NOUGARO a fait un inventaire des fossés à curer avant les semis soit en mars-avril. Il signale également le fait qu'en divers endroits de la Commune, des arbres ou branches d'arbres surplombe le domaine public routier avec, localement, des points critiques pour le passage des véhicules hauts ou engins agricoles. Il s'agit là de la responsabilité des propriétaires privés, qui peuvent être tenus pour responsables en cas de dommages ou accidents. Un courrier leur sera adressé pour leur préciser leur éventuelle responsabilité s'ils ne procèdent pas à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres incriminés.

Les services techniques ont signalé le fait que la digue du lac de Pascal LALANNE menace de céder. Si cela était, une partie de la route de Jean Braou pourrait être emportée.

Ludovic NOUGARO informe que la société SIGNATURE va procéder, ce mois de février, au marquage au sol commencé à l'automne.

Jean-Claude HAYET demande où en est la vente des parcelles de Cambourré M. Le Maire précise qu'il n'a plus de nouvelles de l'acquéreur, le notaire n'en a d'ailleurs pas d'avantage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.